

la belle somme de 69 millions. La Colombie-Britannique est riche en ressources, c'est vrai, mais le montant que les consommateurs de gaz naturel de cette province auront à payer, soit 69 millions, est presque l'égal de celui que la province recueille en une année du produit de la taxe de vente de 5 p. 100.

Sixièmement, la Commission des transports a autorité sur la *Westcoast Transmission* qui franchit la frontière albertaine. L'entreprise est donc interprovinciale et bien que la loi sur les pipe-lines adoptée par ce Parlement ne renferme encore aucune disposition sur le contrôle et la réglementation des taux concernant le gaz naturel, on accordera sans doute ce pouvoir à la Commission des transports. Mais comment fixer un rendement équitable pour la *Westcoast Transmission*? Il lui faudra un rendement équitable sur un capital qui comprend ces 69 millions de dollars en actions diluées; j'ignore comment l'on peut obtenir un rendement équitable sur des actions diluées, mais tel sera l'aboutissement.

Septièmement, j'ai un dernier fait brutal à signaler relativement à la *Westcoast Transmission Company*. La société dont la prépondérance des actions appartient à des Américains a conclu un contrat avec des distributeurs des États-Unis pour vendre du gaz naturel au delà de la frontière 22c. le mille pieds cubes, alors qu'elle vend le même gaz naturel à ses distributeurs de la Colombie-Britannique 32c. le mille pieds cubes.

Une voix: Du gaz canadien?

M. Macdonald (Vancouver-Kingsway): Du gaz canadien. J'engage donc les membres du gouvernement à prendre une initiative franche et féconde d'hommes d'État; qu'ils déclarent tout de suite qu'aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 10 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les pipe-lines de gaz naturel au Canada doivent être exploités à l'avantage général du Canada, ou à l'avantage d'au moins deux provinces. C'est l'une des solutions,—l'étatisation,—que le parti conservateur a préconisées à la Chambre il y a moins d'un an. S'il veut remplir ses promesses du temps, il transformera rapidement ces sociétés en services d'utilité publique du peuple par le peuple et pour le peuple.

J'ai été très content de voir que le discours du trône mentionnait un programme national de mise en valeur à exécuter en collaboration avec les provinces. C'est une autre question qui intéresse ma propre province, où abondent les ressources en produits minéraux, en bois d'œuvre et en énergie hydraulique. Le discours du trône a mentionné en particulier l'aménagement du fleuve Columbia, mais il y a eu deux pierres d'achoppement. Des négociations ont eu lieu avec les

autorités américaines au sujet de la compensation en retour des avantages accordés en aval et il y a eu des négociations prolongées avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à propos du financement en cause et de la forme que prendrait l'entreprise.

Il est bien déplorable que nous n'ayons pas entendu parler des progrès réalisés au cours de ces négociations avec les autorités américaines depuis le 20 mai dernier, alors que la dernière conférence à l'échelon ministériel s'est terminée sans résultat. Dans une question qui intéresse autant l'une de ses provinces, le Canada ne devrait pas être dépourvu de pouvoir de négociation dans ses pourparlers avec les autorités américaines. Sous l'autre rapport, la plupart des habitants de la Colombie-Britannique pensent, j'en suis sûr, que cette entreprise devrait prendre la forme d'une entreprise hydro-électrique publique. Il ne devrait plus guère être nécessaire de défendre ici l'entreprise hydro-électrique publique par opposition à l'entreprise hydro-électrique privée. Le succès de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et de la *Tennessee Valley Authority*, avec son ensemble d'entreprises d'irrigation, d'énergie, de conservation et d'industries, a prouvé de façon concluante que l'énergie étatisée est moins coûteuse et que l'entreprise hydro-électrique publique répond plus facilement aux besoins de la région et des gens qu'elle dessert.

L'exactitude de ce que j'avance est manifestée d'une façon extrêmement vive, en Colombie-Britannique, par le prix que nous payons l'électricité. Au Manitoba, où l'eau est rare, le fait que les services électriques appartiennent à la province a permis d'abaisser le prix moyen à ¾c. le kilowatt-heure, tandis qu'en Colombie-Britannique, où l'électricité est produite par des sociétés privées, et où l'eau est abondante, nous payons en moyenne 2.1c. le kilowatt-heure.

M. Hahn: Quel est le prix de l'électricité produite par la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique?

M. Macdonald (Vancouver-Kingsway): Malheureusement, cette commission, victime d'une politique inspirée par la doctrine de l'entreprise libre, a été privée de tout. On ne lui a pas permis de fonctionner dans les régions riches où elle aurait vraiment l'occasion d'abaisser les tarifs.

M. Stefura: Et en Saskatchewan, combien coûte-t-elle?

M. Macdonald (Vancouver-Kingsway): Les tarifs sont beaucoup plus bas en Saskatchewan qu'en Colombie-Britannique.

Une voix: Et en Alberta?

Une autre voix: Excellente question.